

Jean-Paul Bret
Député du Rhône
Premier adjoint au
Maire de Villeurbanne

Monsieur Hervé Morel
Président
ARIS
16, rue Saint Polycarpe
69001 Lyon

14 octobre 1998
Villeurbanne

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre indignation à la suite de l'adoption de la motion d'irrecevabilité sur le Pacte civil de solidarité, le 9 octobre dernier.

Le Pacs est un projet que je défend de longue date. Dès mon élection, j'ai signé l'une des premières propositions de loi tendant à la création d'un cadre juridique pour tous couples portés par un projet commun de vie: il était alors question de « contrat d'union social ».

Depuis je me suis exprimé publiquement à plusieurs reprises en faveur du Pacs. Outre des émissions radios auxquelles j'ai participé, j'ai diffusé un premier communiqué de presse la veille du débat à l'Assemblée nationale, puis le lendemain en réaction à l'adoption de la motion d'irrecevabilité. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour votre information une copie de ces communiqués, qui ont été partiellement repris dans le Progrès de Villeurbanne et Lyon Figaro.

Ma détermination n'est pas entamée. Je suis signataire de la nouvelle proposition de loi sur le Pacs qui sera discutée début novembre à l'Assemblée nationale et prendrai une part active aux débats.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.


Jean-Paul Bret

Communiqué de presse

À l'instar de la loi sur l'avortement en son temps, le Pacte civil de solidarité fait depuis quelques semaines l'objet d'un véritable débat de société. Aujourd'hui encore, les débats sont passionnés. Aujourd'hui encore, les représentants d'une droite conservatrice font la preuve de leur incapacité à appréhender les phénomènes sociaux.

Plus de 4 millions des 29 millions de couples vivant en France ne sont pas mariés et plus de 37 % des enfants naissent aujourd'hui hors mariage : voici des faits objectifs. La famille ne correspond plus uniquement à la notion traditionnelle qu'en donne l'union par le mariage : c'est ainsi. Pourtant, la loi n'a pas pris en compte cette modification des comportements et les quelques droits reconnus aujourd'hui aux couples concubins sont fragiles.

Le Pacs donne un cadre juridique aux couples non mariés : il tend à rétablir l'égalité des droits. Le Pacs offre enfin des garanties aux huit millions de personnes vivant en union libre en France : c'est une adaptation nécessaire de notre droit.

Il n'est pas créé, comme on le vilipende, pour les couples homosexuels mais s'il tend à les sortir de leur situation de non droit tant mieux. Il n'est en rien dirigé contre le mariage, mais s'il contribue au renforcement des structures familiales et profite du même coup à des enfants tant mieux.

Jean-Paul Bret

Député

Rapporteur de la commission d'enquête parlementaire
sur l'état des droits de l'enfant en France

Le Pacs, ce n'est que partie remise

Communiqué de Jean-Paul Bret et Jacky Darne
Députés du Rhône

Paris, le 9 octobre 1998

C'est par artifice de procédure et, avant tout débat de fond, que la Droite a obtenu l'adoption d'une motion d'irrecevabilité, mettant fin à l'examen de la proposition de loi sur le Pacte civil de solidarité.

Elle a profité d'une présence numérique dans l'hémicycle temporairement supérieure. A l'évidence la majorité parlementaire n'a pas été suffisamment attentive à sa propre présence à ce moment préliminaire à la discussion générale.

Une majorité de Français se prononce en faveur de cette évolution législative qui offre la possibilité d'un autre lien social et davantage de solidarité à plus de quatre millions de couples. Comme elle l'a fait pour la contraception et l'IVG, la Droite refuse de prendre en compte l'évolution de la société. La majorité parlementaire et le Gouvernement ont pris l'engagement d'inscrire à nouveau ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.

Quant à nous, présents dans l'hémicycle ce vendredi 9 octobre 1998, nous sommes déterminés pour que ce projet aboutisse.